

ARGENT GRATUIT POUR LES ÉTUDES DE VOTRE ENFANT!



Quel ARGENT GRATUIT?

Il s'agit du Bon d'études canadien. Il s'agit d'une contribution du gouvernement du Canada au régime enregistré d'épargne-études (REEE) d'un enfant

Comment mon enfant peut-il recevoir l' ARGENT GRATUIT?

- Né en 2004 ou après
- Revenu familial net de 44 701 \$ ou moins
- Enfants admissibles reçoivent 500 \$, et recevront 100 \$ de plus pour chaque année d'admissibilité (jusqu'à l'âge de 15 ans ou à concurrence de 2 000 \$)
- Prestations disponibles pour toutes les années où l'enfant a été admissible

Comment obtenir le Bon d'études canadien?

- Faire une demande en ligne en tout temps au **REEEussite.ca/BECNB**
- Le tout se fait en moins de 10 minutes
- Aucun frais pour soumettre une demande
- Vous n'avez pas à mettre de votre propre argent au REEE pour recevoir le bon

Au moment de remplir votre demande, vous devrez avoir

- Votre numéro d'assurance sociale (NAS) et celui de votre enfant
- Vous n'avez pas de NAS? Rendez-vous à **REEEussite.ca/BECNB** pour savoir comment en obtenir un

N'attendez pas! Obtenez votre **ARGENT GRATUIT** aujourd'hui à **REEEussite.ca/BECNB**



Ensemble pour vaincre la pauvreté
Overcoming Poverty Together

